



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/10/9
11 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dixième Réunion
Bangkok, 7-11 février 2005
Point 5.4 de l'ordre du jour provisoire*

INDICATEURS D'ÉVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF FIXE A 2010, AU NIVEAU MONDIAL, ET COMMUNICATION DE CES PROGRES

Note du Secrétaire exécutif

RESUME ANALYTIQUE

En réponse à la demande de la Conférence des Parties, énoncée au paragraphe 6 de sa décision VII/30, le Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur les indicateurs pour l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010 en matière de biodiversité s'est réuni du 19 au 22 octobre 2004 à Montréal (Canada) pour (i) procéder à un examen critique de l'utilisation des indicateurs cités à la colonne B de l'annexe I de la décision en analysant, entre autres, un projet de texte des *Secondes Perspectives mondiales de la diversité biologique*; et (ii) définir ou élaborer les indicateurs énumérés à la colonne C de la même annexe.

Le GSET a confirmé l'adéquation – pour un emploi immédiat –, y compris dans les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (*Perspectives mondiales de la diversité biologique*), des indicateurs énumérés à la colonne B de l'annexe I de la décision VII/30 et a recommandé que les indicateurs suivants soient ajoutés à la liste citée plus haut pour essai et emploi immédiats: (i) modifications constatées dans la situation des espèces menacées; (ii) tendances d'évolution de la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socio-économique; (iii) zones d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant d'un mode de gestion durable; (iv) nombre et coût des invasions d'espèces exotiques; et (v) connectivité/fragmentation des écosystèmes. On trouvera à l'annexe I de la présente note les conclusions du GSET dont, notamment, les noms des organisations susceptibles de coordonner la collecte et la synthèse des données et l'analyse nécessaire pour la livraison des indicateurs. L'annexe II contient un tableau énumérant l'association des indicateurs examinés par le GSET aux buts et sous-objectifs énoncés à la décision VII/30.

* UNEP/CBD/SBSTTA/10/1.

/...

RECOMMANDATIONS SUGGEREES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter:

(a) *Se féliciter* du rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010 en matière de biodiversité (UNEP/CBD/SBSTTA/10/INF/7);

(b) *Exprimer son appréciation aux:*

- (i) Gouvernements des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-unis d'Amérique pour leur soutien financier à la réunion;
- (ii) D'autres Gouvernements et organisations pour la participation de leurs représentants;
- (iii) Les Co-Présidents et l'ensemble des membres du Groupe pour leurs contributions.

(c) *Appuyer et recommander* à la Conférence des Parties l'ajout de cinq indicateurs à ceux déjà adoptés pour essai et emploi immédiats, à savoir: (i) les modifications constatées dans la situation des espèces menacées; (ii) les tendances d'évolution de la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socio-économique; (iii) zones d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant d'un mode de gestion durable; (iv) nombre et coût des invasions d'espèces exotiques; (v) connectivité/fragmentation des écosystèmes;

(d) *Inviter* les organisations citées à annexe I ci-dessous à apporter les données et l'analyse nécessaires pour la livraison des indicateurs et les Parties et d'autres Gouvernements à leur faciliter la tâche y compris par la collecte et l'échange d'informations relatives à chaque indicateur en versant de telles informations dans les bases de données pertinentes;

(e) *Prendre note de* la pertinence des indicateurs destinés à évaluer les progrès accomplis, sur les différents objectifs et sous-objectifs, et à en communiquer les tendances à l'échelle mondiale, conformément à la décision VII/30, tel qu'indiqué à l'Annexe II de la présente note; *convenir* qu'un tel travail devrait être pris en compte lors de l'intégration des objectifs et sous-objectifs dans les différents programmes de travail; et *prendre note* des lacunes relevées;

(f) *Prier* le Secrétaire exécutif de rendre compte, des progrès accomplis dans l'élaboration des indicateurs qui nécessitent plus de travail, à la onzième réunion de l'Organe subsidiaire et, le cas échéant, et sous réserve de la disponibilité des ressources, convoquer une autre réunion de groupe spécial d'experts techniques afin de faciliter cette tâche et fournir des avis scientifiques supplémentaires à l'Organe subsidiaire.

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 6 de la décision VII/30, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP) priait l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (l'Organe subsidiaire) de procéder, avec l'aide d'un groupe spécial d'experts techniques, à l'analyse critique de l'utilisation des indicateurs énumérés à la colonne B de l'annexe I de la décision en examinant, entre autres, l'ébauche de la *Seconde Perspectives mondiales de la diversité biologique*; d'identifier ou développer les indicateurs énumérés à la colonne C de l'annexe I de la décision, en veillant en sorte que la somme totale d'indicateurs soit limitée; et rendre compte des résultats à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

2. Au paragraphe 7 de la décision VII/12, la Conférence des Parties demandait au Secrétaire exécutif d'intégrer les travaux sur les indicateurs de contrôle de l'utilisation durable, visés à l'annexe I de la décision, dans le cadre plus large des travaux entrepris conformément à la décision V/7 sur l'identification, le contrôle, les indicateurs et l'évaluation.

3. Pendant qu'il élabore des objectifs et des sous-objectifs pour introduire la cohérence entre les programmes de travail et fournir un cadre souple pour les objectifs nationaux, la Conférence des Parties a également prié l'Organe subsidiaire d'identifier des indicateurs pour les sous-objectifs, dans la mesure du possible, par association avec les indicateurs fournis à l'annexe I de la décision VII/30 (para.12 (b)).

4. Au paragraphe 3 de la décision VII/30, la Conférence des Parties avait appelé à l'identification d'une série raisonnable d'indicateurs suivant les principes de sélection d'indicateurs qui ont été formulés par le Groupe d'experts sur les indicateurs et le contrôle et qui sont repris dans la note du Secrétaire exécutif destinée à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/9/10). Pour faciliter la tâche du GSET, la Conférence des Parties a fourni des orientations précises sur les caractéristiques des indicateurs à identifier ou élaborer:

(a) Les indicateurs ne devraient pas être utilisés pour mesurer le degré d'application de la Convention dans des Parties contractantes individuelles ou des régions;

(b) Les mêmes indicateurs devraient pouvoir être utilisés aux échelons mondial, régional, national et local;

(c) Les indicateurs devraient toucher à un ou plusieurs des divers programmes de travail de la Convention;

(d) Les indicateurs devraient tenir compte des Objectifs pertinents du Millénaire pour le développement ainsi que des indicateurs élaborés par d'autres processus internationaux compétents; et

(e) Les données disponibles devraient être exploitées.

5. Ainsi, la réunion du Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur les indicateurs pour l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010 en matière de biodiversité s'est tenue du 19 au 22 octobre 2004 à Montréal, avec le soutien financier des Gouvernements des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-unis d'Amérique. Le rapport intégral de la réunion est disponible en tant que document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/10/INF/7).

6. La présente note a été rédigée pour résumer l'état des huit indicateurs adoptés à la décision VII/30 pour essai et emploi immédiats et étudie l'état des autres indicateurs auxquels la Conférence des Parties fait allusion, dans la même décision, pour identification ou développement. La section II contient quelques observations générales et des recommandations sur la collecte d'informations intéressantes ces indicateurs. L'annexe I de la note résume la situation de chaque indicateur et le travail qui reste à faire au titre de chacun de ces indicateurs. Elle comporte les noms des éventuels coordinateurs des travaux sur chaque indicateur, tels qu'ils ont été proposés par le GSET. Une étude détaillée de chaque indicateur est fournie dans les documents d'information correspondants. L'annexe II de cette note associe les

indicateurs, fournis à l'annexe I de la décision VII/30, avec les objectifs et sous-objectifs figurant à l'annexe II de la décision VII/30, en réponse à la demande de la Conférence des Parties au paragraphe 12 (b) de la décision VII/30.

II. OBSERVATIONS GENERALES DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS TECHNIQUES

Applicabilité d'indicateurs et de lots de données

7. L'applicabilité des indicateurs suivants a été confirmée pour utilisation immédiate, y compris pour les Perspectives mondiales de la diversité biologique:

- (a) Tendances générales concernant les biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés;
- (b) Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées;
- (c) Couverture des aires protégées;
- (d) Dépôts d'azote;
- (e) Indice trophique marin;
- (f) Qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques;
- (g) Situation et perspectives d'évolution de la diversité linguistique et nombres de locuteurs des langues autochtones; et
- (h) Aide publique au développement fournie en soutien à la Convention.

8. En plus des huit indicateurs énumérés ci-dessus, les indicateurs suivants ont été trouvés, prêts pour essai et emploi immédiats y compris dans les Perspectives mondiales de la diversité biologique:

- (a) Modifications constatées dans la situation des espèces menacées;
- (b) Tendances d'évolution de la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socio-économique;
- (c) Zones d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant d'un mode de gestion durable;
- (d) Nombre et coût des invasions d'espèces exotiques; et
- (e) Connectivité/fragmentation des écosystèmes.

9. Il est important d'étudier à la fois l'applicabilité des indicateurs d'évaluation des progrès accomplis et de communication des tendances et l'existence de lots de données adaptées. En théorie, il peut exister des indicateurs à meilleur potentiel; mais pour les besoins d'utilisation, il est nécessaire de disposer de données. Les limites de chaque indicateur doivent être clarifiées dans l'analyse final et les présentations. Les indicateurs pour lesquels on ne dispose pas, actuellement, de lots de données globales adaptées ne devraient pas être rejetés; il s'agit de déployer les efforts requis pour générer/recueillir des informations pertinentes. Entre-temps, ces indicateurs peuvent être utilisés dans une optique qualitative (scénarios fondés sur des exemples de données disponibles).

10. En règle générale, pour extraire des données suffisamment pertinentes pour servir à évaluer par rapport à l'objectif de 2010 (mesurer le changement sur un taux de variation), un lot de données doit fournir au minimum trois valeurs mesurées de sorte à dégager au moins deux estimations de perspective (taux de variation) (cf. Appendice 3 du Rapport du GSET, (UNEP/CBD/SBSTTA/10/INF/7)).

11. Il est tout aussi important de présenter des messages clés clairs et faciles à comprendre assortis de graphes montrant clairement la direction du changement constaté (augmentation ou diminution du rythme d'appauvrissement de la biodiversité) et de carte de couverture globale, lorsque cela est faisable. La présentation et la communication des messages extraits des indicateurs sont aussi importantes que la

science qui explique chacun de ces indicateurs. La complexité écologique des indicateurs doit être pondérée par la nécessité de les utiliser pour communiquer avec les décideurs. Les cartes codées en couleurs sont des outils très efficaces pour transmettre le message. Toute information géographiquement référencée doit être portée sur la carte. Les Parties devraient être invitées à rendre compte de l'utilité, au niveau national, des indicateurs adoptés pour mesurer les progrès à l'échelle mondiale et apporter des informations supplémentaires utiles.

12. Il est nécessaire d'établir un lien entre les indicateurs et ce qu'ils signifient en termes d'application ou de réalisation des objectifs de la Convention sur le terrain et de ce qui peut être fait pour améliorer davantage la situation.

13. Dans bon nombre de cas, différents indicateurs apportent des informations complémentaires pertinentes pour le domaine considéré. Les complémentarités entre les indicateurs doivent être soulignées.

14. Quant aux secondes Perspectives mondiales de la diversité biologique, il serait utile d'étayer les indicateurs et lots de données globaux par des exemples régionaux, nationaux ou locaux précis. En l'absence de données globales pertinentes, ces exemples et les informations qualitatives serviraient à formuler le scénario. L'esquisse des secondes Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-2), révisées en tenant compte des observations émises par le GSET, se trouve dans le document de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/10/10). L'information technique sur les indicateurs susceptible d'être utilisée pour préparer le second rapport des Perspectives mondiales de la diversité biologique figure dans les documents d'information pertinents.

15. Lorsqu'il étudiait la disponibilité de données et l'existence de méthodologies appropriées, le GSET a formulé des recommandations précises sur chaque indicateur et identifié les organisations de coordination pouvant intervenir dans les travaux à venir (voir annexe I ci-dessous).

16. Le travail sur les indicateurs pour l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010 en matière de biodiversité et la préparation et la publication du second rapport des Perspectives mondiales de la diversité biologique exige d'importants efforts de coordination et des moyens financiers. Il serait utile d'explorer la possibilité de lever des fonds auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), d'autres organisations et agences de coopération multilatérales ainsi qu'auprès de donateurs bilatéraux.

Annexe I

Récapitulatif de la situation des indicateurs et des travaux à entreprendre

| Indicateur d'entrée <u>1/</u> | Etat <u>2/</u> | Mesures potentielles | Données actuellement disponibles? | Méthodologie actuellement disponible? | Sources des données | Organisations de coordination de la livraison des indicateurs |
|--|----------------|---|-----------------------------------|---------------------------------------|--|---|
| Tendances générales concernant les biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés <u>3/</u> | B | Forêts et types de forêts (ex. : mangroves) | Oui | Oui | FRA (FAO); EU-JRC, NASA Modland; Corine land cover (voir appendice 2 du rapport du GSET) | WCMC-PNUE (avec la FAO, Groupe de travail NASA-NGO Conservation et d'autres partenaires pertinents) |
| | | Tourbières | Oui | Oui | Divers lots de données nationales et télédétection (voir appendice 2) | |
| | | Récifs coralliens | Oui | Oui | GCRMN/Reefcheck | |
| | | Terres d'assolement | Oui | Oui | Lots de données régionales nationales et télédétection (voir appendice 2 du rapport du GSET), MA | |
| | | Prairies (naturelles) | Oui | Oui | Télédétection (voir appendice 2 du rapport du GSET), MA | |
| | | Polaire/glace | Oui | Oui | Télédétection (voir appendice 2 du rapport du GSET), MA | |
| | | Terres humides intérieures | Non | Non | Télédétection (voir appendice 2 du rapport du GSET), MA | |
| | | Wadden/estuaires | Non | Non | Télédétection (voir appendice 2 du rapport du GSET), MA | |
| | | Ruppies maritimes | Non | Non | Atlas des ruppies maritimes, MA | |

1/ **Gras**= L'indicateur est jugé prêt à être testé et utilisé immédiatement (colonne B de la décision VII/30); *Gras italique* = l'indicateur est jugé prêt pour essai et emploi immédiats par le GSET et est, donc, recommandé pour reclassement de la colonne C à la colonne B; Normal = Le GSET confirme que cet indicateur doit être travaillé davantage et affiné (doit rester dans la colonne C)

2/ B = L'indicateur est jugé prêt pour essai et emploi immédiats; C = L'indicateur nécessite d'être travaillé davantage et affiné.

3/ A la lumière des informations, actuelles et prochaines, sur les tendances, le GSET a recommandé les types d'écosystèmes suivants pour l'application immédiate des indicateurs: (i) forêts (dont différents types de forêts, notamment les mangroves), (ii) les tourbières (probablement pour certaines zones géographiques en 2010 uniquement), (iii) les récifs coralliens, (iv) les terres cultivées, (v) les savanes et prairies, (vi) les zones polaires/glacières. Il est également suggéré de déployer des efforts en vue d'appliquer l'indicateur aux types d'écosystèmes suivants, pour lesquels il faudra recueillir des lots de données globales pertinentes, pour pouvoir couvrir tous les domaines thématiques reconnus par la Convention: (i) zones humides continentales, (ii) waddens/estuaires, (iii) ruppies maritimes, (iv) terres arides et sub-humides, et (v) les zones urbaines.

| Indicateur d'entrée 1/ | Etat2/ | Mesures potentielles | Données actuellement disponibles? | Méthodologie actuellement disponible? | Sources des données | Organisations de coordination de la livraison des indicateurs |
|--|--------|---|-----------------------------------|---------------------------------------|---|--|
| | | Terres arides et sub-humides | Non | Non | LADA, Télédétection (voir appendice 2), MA | |
| | | Urbaines | Non | Non | Télédétection (voir appendice 2), MA | |
| Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées | B | Index Living Planet | Oui | Oui | WWF | WCMC-PNUE (WWF, Birdlife International et d'autres, encouragés à analyser et affiner la méthodologie de calcul de l'indice; Ces groupes et l'UICN ont été encouragés à comparer et échanger les données avec celles utilisées pour le l'Indice de la Liste Rouge) Les indices peuvent être élaborés sur la base de données désagrégées (ex.: espèces migratrices, espèces des terres humides)) |
| | | Diverses espèces - Assemblage Indices des tendances | Oui | Oui | Birdlife International et partenaires, autres | |
| Couverture des aires protégées | B | Couverture selon la Liste mondiale des aires protégées. | Oui | Oui | WCMC/WCPA | WCMC-PNUE/UICN-WCPA |
| | | Recouvrement avec les IBA | Oui | Oui | WCMC, WCPA, BirdLife International | |
| | | Inclusion sur la communauté et les PA privés | Non | Non | | |
| | | Efficacité de gestion | Non | Non | | |
| Modifications constatées dans la situation des espèces menacées | B | Indice de la Liste Rouge (UICN-SSC) | Oui | Oui | Consortium de la Liste Rouge | Consortium de la Liste Rouge (Affinements méthodologiques demandés) |

| Indicateur d'entrée 1/ | Etat2/ | Mesures potentielles | Données actuellement disponibles? | Méthodologie actuellement disponible? | Sources des données | Organisations de coordination de la livraison des indicateurs |
|---|--------|--|-----------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| <i>Tendances d'évolution de la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socio-économique</i> | B | Collecte de récoltes <i>Ex situ</i> | Oui | Peut être élaboré | FAO (SOW, WIEWS); IPGRI (CGIAR-SINGER); Fishbase | FAO avec l'IPGRI pour le compte du CGIAR |
| | | Ressources génétiques du bétail | Oui | Peut être élaboré | FAO (DADIS) | |
| | | Ressources génétiques des poissons | Oui | Peut être élaboré | FAO; Fishbase | |
| <i>Zones d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant d'un mode de gestion durable</i> | B | Certification | Oui | Oui | Organismes de certification (ex.: FSC, MSC, ISO) | WCMC-PNUE |
| Proportion de produits provenant de sources durables | C | Autres | Non | Non | Equilibrium/WWF/Banque mondiale/TNC envisagent de proposer quelques indicateurs | S-CBD |
| Dépôts d'azote | B | | Oui | Oui | Disponible (INI) Des modèles pour 2010 peuvent être élaborés avec quelques efforts supplémentaires | INI avec WCMC-PNUE |
| <i>Nombre et coût des invasions d'espèces exotiques</i> | B | | Oui – certaines zones | Non | Divers | GISP |
| Indice trophique marin | B | | Oui | Oui | Disponible (UBC) | UBC |
| Qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques | B | Indicateur de demande biochimique en oxygène (BOD), Nitrates et sédiments/ turbidité | Oui | Oui | UNEP-GEMS/ Programme « Eau » | UNEP-GEMS/ Programme « Eau » |
| Intégrité trophique | C | | Non | Non | | S-CBD rassemblera les |

| Indicateur d'entrée 1/ | Etat2/ | Mesures potentielles | Données actuellement disponibles? | Méthodologie actuellement disponible? | Sources des données | Organisations de coordination de la livraison des indicateurs |
|---|--------|--|-----------------------------------|---------------------------------------|---|--|
| d'autres écosystèmes | | | | | | informations disponibles |
| Connectivité / fragmentation des écosystèmes | B | Répartition en parcelles des habitats terrestres (forêts et probablement d'autres types d'habitat) | Oui | Oui | Consortium NASA; CI; WWF-US sur la base des données de télédétection | WCMC-PNUE (avec la FAO, CI, Groupe de travail sur la conservation NASA-NGO et USDA-FS) |
| | | Fragmentation des réseaux fluviaux | Oui | Oui | WRI | |
| Incidence de défaillance d'écosystème due à l'intervention anthropique | C | (voir notes) | Quelques uns | Non | Le S-CBD rassemblera les informations disponibles pour analyse ultérieure | S-CBD/WCMC-PNUE |
| Santé et bien-être de communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local * | C | | Non | Non | A identifier | S-CBD |
| Biodiversité pour l'alimentation et la médecine | C | | Quelques uns | Non | FAO, IPGRI, OMS et d'autres | S-CBD |
| Situation et perspectives d'évolution de la diversité linguistique et nombres de locuteurs des langues autochtones | B | | Oui | En cours d'examen | Ethnologue | UNESCO avec le WCMC-PNUE (La <i>Smithsonian Institution</i> a demandé d'explorer l'applicabilité de la méthodologie de la Liste Rouge) |
| Autre indicateur de la situation et des | C | | Non | Non | A examiner par le Groupe de travail sur l'Article 8j | S-CBD |

| Indicateur d'entrée <u>1/</u> | Etat <u>2/</u> | Mesures potentielles | Données actuellement disponibles? | Méthodologie actuellement disponible? | Sources des données | Organisations de coordination de la livraison des indicateurs |
|---|----------------|----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| perspectives d'évolution des connaissances traditionnelles et autochtones | | | | | (y compris le régime foncier des communautés autochtones et locales) | |
| Indicateur de l'accès et du partage des avantages | C | | Non | Non | Sera examiné par le Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages | S-CBD |
| Aide publique au développement fournie en soutien à la Convention | B | APD comme indiqué | Quelques uns | Oui | Les pays donateurs sont encouragés à marquer les données. | OCDE (L'OCDE travaille sur ce point à titre d'essai) |
| Indicateur du transfert de technologies | C | | Non | Non | Les pays sont invités à communiquer des informations. EGTT pourrait souhaiter aborder cette question. | S-CBD |

Annexe II

Indicateurs pertinents pour la poursuite des buts et objectifs fixés à 2010

| BUTS ET OBJECTIFS | INDICATEURS D'ENTREE CORRESPONDANTS |
|--|--|
| Protéger les éléments constitutifs de la diversité biologique | |
| <i>But 1. Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, habitats et biomes</i> | |
| Objectif 1.1: Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservés. | L'indicateur le plus pertinent: <ul style="list-style-type: none"> • Couverture des aires protégées Autres indicateurs pertinents: <ul style="list-style-type: none"> • Tendances générales concernant les biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés • Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées |
| Objectif 1.2: Les zones d'importance particulière pour la diversité biologique sont protégées. | Indicateurs pertinents: <ul style="list-style-type: none"> • Tendances générales concernant les biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés • Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées • Couverture des aires protégées |
| <i>But 2. Promouvoir la conservation de la diversité des espèces</i> | |
| Objectif 2.1: Les populations d'espèces appartenant aux groupes taxonomiques sélectionnés sont restaurées, préservées ou leur déclin réduit. | L'indicateur le plus pertinent: <ul style="list-style-type: none"> • Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées Autre indicateur pertinent: <ul style="list-style-type: none"> • Modifications constatées dans la situation des espèces menacées |
| Objectif 2.2: La situation des espèces menacées s'est améliorée. | L'indicateur le plus pertinent: <ul style="list-style-type: none"> • Modifications constatées dans la situation des espèces menacées Autres indicateurs pertinents: <ul style="list-style-type: none"> • Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées • Couverture des aires protégées |

| | |
|---|---|
| But 3. Promouvoir la conservation de la diversité génétique | |
| Objectif 3.1: La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces cultivées d'arbres, de poissons et de faune et de flore sauvages et d'autres espèces importantes est conservée ; les connaissances locales et autochtones avec celles-ci sont préservées. | <p>L'indicateur le plus pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances d'évolution de la diversité génétique des animaux domestiques, des plantes cultivées et des espèces de poissons ayant une grande importance socio-économique <p>Autres indicateurs pertinents:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La biodiversité utilisée pour l'alimentation et la médecine (indicateur en cours d'élaboration)</i> • Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées |
| Promouvoir l'utilisation durable | |
| But 4. Promouvoir l'utilisation et la consommation durables | |
| Objectif 4.1: Les produits à base de biodiversité proviennent de sources gérées de manière viable et durable; les zones de production sont gérées dans le respect des principes de conservation de la diversité biologique. | <p>L'indicateur le plus pertinents:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant d'un mode de gestion durable • <i>Proportion des produits provenant de sources durables (indicateur en cours d'élaboration)</i> <p>Autres indicateurs pertinents:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées • Indice trophique marin • Dépôts d'azote • Qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques |
| Objectif 4.2 La consommation non durable des ressources biologiques ou qui a un impact négatif sur la biodiversité est réduite. | <p>Indicateur pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non attribué |
| Objectif 4.3: Aucune espèce de faune ou de flore sauvage n'est menacée de commerce international illicite. | <p>L'indicateur le plus pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification constatée dans la situation des espèces menacées |
| Traiter les menaces qui pèsent sur la biodiversité | |
| But 5. Les pressions dues à la perte de l'habitat, à un changement dans l'affectation des terres et à la dégradation de celles-ci et l'utilisation non durable des ressources hydriques sont réduites. | |

| | |
|---|--|
| Objectif 5.1: Le rythme de perte et de dégradation des habitats naturels est diminué. | <p>L'indicateur le plus pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances générales concernant les biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés <p>Autres indicateurs pertinents:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances générales en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées • Indice trophique marin |
| But 6. Maîtrise des dangers posés par les espèces exotiques envahissantes | |
| Objectif 6.1: Les voies de passage des principales espèces exotiques potentiellement envahissantes sont contrôlées. | <p>Indicateur pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et coût des invasions d'espèces exotiques |
| Objectif 6.2: Les plans de gestion des principales espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou d'autres espèces sont mis au point. | <p>Indicateur pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et coût des invasions d'espèces exotiques |
| But 7. Traiter les défis que les changements climatiques et la pollution posent à la biodiversité | |
| Objectif 7.1: Préserver et renforcer la résilience des éléments constitutifs de la biodiversité pour les adapter aux changements climatiques. | <p>Indicateur pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connectivité/fragmentation des écosystèmes |
| Objectif 7.2: La pollution et ses impacts sur la biodiversité sont réduits. | <p>Dépôt d'azote</p> <p>Qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques</p> |
| Préserver les biens et les services de la biodiversité pour le bien-être de l'homme | |
| But 8. Préserver la capacité des écosystèmes à assurer des biens et des services et à garantir la subsistance de l'homme | |
| Objectif 8.1: La capacité des écosystèmes à assurer les biens et les services est préservée. | <p>Indicateurs pertinents:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La biodiversité utilisée pour l'alimentation et la médecine (indicateur en cours d'élaboration)</i> • Qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques • Indice trophique marin |
| Objectif 8.2: Les ressources biologiques qui soutiennent les modes de subsistance viables, la sécurité alimentaire locale et les services de santé, notamment au profit des pauvres, sont préservées. | <p>L'indicateur le plus pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La santé et le bien-être des communautés qui dépendent directement des biens et services fournis par l'écosystème local. <p>Autre indicateur pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La biodiversité utilisée pour l'alimentation et la médecine</i> |
| Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles | |
| But 9: Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales | |

| | |
|---|--|
| Objectif 9.1 Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sont protégées. | <p>L'indicateur le plus pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation et perspectives d'évolution de la diversité linguistique et nombres de locuteurs des langues autochtones <p>Autre indicateur pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des indicateurs supplémentaires restent à élaborer</i> |
| Objectif 9.2: Les droits des communautés autochtones et locales sur leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leurs droits au partage des avantages, sont protégés. | <i>Indicateur à élaborer</i> |
| Veiller au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques | |
| <i>But 10. Veiller au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques</i> | |
| Objectif 10.1: Tous les transferts de ressources génétiques se font conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à d'autres accords applicables. | <i>Indicateur à élaborer</i> |
| Objectif 10.2: Les avantages découlant de l'exploitation commerciale, ou autre, des ressources génétiques sont partagés avec les pays d'où proviennent de telles ressources. | <i>Indicateur à élaborer</i> |
| Veiller à la fourniture des ressources adéquates | |
| <i>But 11: Les Parties disposent de capacités humaines, financières, scientifiques, techniques et technologiques pour appliquer la Convention</i> | |
| Objectif 11.1: Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées vers les Parties contractantes en développement pour leur permettre d'honorer effectivement leurs obligations aux termes de la Convention, conformément à l'Article 20 de celle-ci. | <p>L'indicateur le plus pertinent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aide publique au développement fournie en soutien à la Convention |
| <i>Objectif 11.2: La technologie est transférée vers les Parties contractantes en développement pour leur permettre d'honorer effectivement leurs obligations aux termes de la Convention, conformément à l'Article 20.</i> | <i>Indicateur à élaborer</i> |

*Annexe III***LISTE DES ACRONYMES ET ABBREVIATIONS**

| | |
|-----------|---|
| BOD | Demande biochimique en oxygène |
| CBD | Convention sur la diversité biologique |
| CGIAR | Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale |
| CI | <i>Conservation International</i> |
| CMAP | Commission mondiale des aires protégées (UICN) |
| COP | Conférence des Parties |
| DADIS | Système d'information de la diversité des animaux domestiques (FAO) |
| EGTT | Groupe d'experts en transfert de technologies |
| EU-JRC | Centre commun de recherche de l'Union européenne |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FRA | Evaluation des ressources forestières (FAO) |
| FSC | <i>Forest Stewardship Council</i> |
| GBO | Perspectives mondiales de la diversité biologique |
| GCRMN | Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens |
| GEMS | Système mondial de surveillance continue de l'environnement |
| GSET | Groupe spécial d'experts techniques |
| GISP | Programme mondial sur les espèces envahissantes |
| INI | <i>International Nitrogen Initiative</i> : un programme conjoint entre le SCOPE et l'IGBP |
| IPGRI | Institut international des ressources phytogénétiques |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| LADA | Evaluation de la dégradation des terres en zone aride (projet de la FAO) |
| LPI | <i>Living Planet Index</i> |
| MA | Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes |
| MSC | <i>Marine Stewardship Council</i> |
| NASA | <i>National Aeronautics and Space Administration</i> |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| RLI | Indice de la Liste Rouge |
| SBSTTA | Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques |
| S-CBD | Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique |
| SINGER | <i>System-wide Information Network for Genetic Resources</i> (du CGIAR) |
| SOWI | Premier Rapport sur la situation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. FAO, Rome 1997. |
| SSC | Commission de la survie des espèces de l'UICN |
| TNC | <i>The Nature Conservancy</i> |
| UBC | <i>University of British Columbia</i> |
| UNEP | Programme des Nations unies pour l'environnement |
| UICN | Union internationale pour la conservation de la nature |
| UNESCO | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| USDA | Département fédéral américain de l'agriculture |
| WCMC-PNUE | Centre mondial de surveillance pour la conservation |
| WIEWS | Système mondiale d'information et d'alerte précoce sur le PGRFA |
| WRI | <i>World Resources Institute</i> |
| WWF | <i>WWF – the Global Conservation Organization</i> (anciennement: Fonds mondial pour la nature) |